

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Séance du 04 juillet 2024

Nombre de membres afférents au conseil municipal	: 29
Nombre de membres en exercice	: 29
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 28
Date de la convocation	: 28 juin 2024
Date d'affichage de la convocation	: 28 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel « l'Espace », 12 rue Anatole France, en application de l'article 2 du règlement intérieur, sous la présidence de Monsieur Robert Duranton, Maire.

Présents : Robert DURANTON, René PEY, Josette BONNET, Marc ROUSVOAL, Jean-Claude CANARIO, Pascale TORSIELLO, Hubert BREYSSE, Alain GIOVANELLI, Patrick ROTTINI, Martine GUYON, Brigitte DOREL, Anne IMBLOT, Sophie MARTY, Jean-Luc ANDRE, Bernard PERNOT, Béatrice KREKDJIAN, Stéphane GIBERT, Jean Claude GALLIFFET, Martine CABRERA.

Pouvoirs : Marie-Christine HAINAUD donne pouvoir à René PEY, Evelyne GUILLERMO donne pouvoir à Josette BONNET, Gérard BOUSSARD donne pouvoir à Pascale TORSIELLO, Nathalie LINOSSIER donne pouvoir à Alain GIOVANELLI, Annick DURAND donne pouvoir à Jean-Claude CANARIO, Alexandre HARO donne pouvoir à Marc ROUSVOAL, Yasin TOPAL donne pouvoir à Hubert BREYSSE, Myriam DIARRA donne pouvoir à Bernard PERNOT, Doriane GUILLOT-PATRIQUE donne pouvoir à Robert DURANTON.

Absent : Haquime LOUCHENE.

Délibération n° 2024-39

Objet : Avis concernant l'enquête publique relative à l'aménagement du secteur nord de la ZAC INSPIRA

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique est ouverte du lundi 8 juillet 2024 au mardi 10 septembre 2024 portant sur les opérations suivantes :

- Aménagement du secteur nord de la ZAC INSPIRA
 - o demande d'autorisation loi sur l'eau déposée par Isère Aménagement,
 - o demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés par Floor To Floor,
 - o évaluation des incidences Natura 2000,
- Implantation d'une usine de recyclage de plastiques sur le secteur nord de la ZAC
 - o Demande d'autorisation environnementale ICPE déposée par Floor To Floor,
 - o Demande de permis de construire déposé par Floor To Floor,

.../...

- Extension du faisceau ferroviaire
 - o Demande d'autorisation de travaux en concession déposée par CNR, au titre du code de l'énergie.

Ces 3 opérations constituent une partie de la phase 1 du projet INSPIRA (aménagement de la zone industrialo-portuaire de Salaise-Sablons) pour laquelle une étude d'impact a été réalisée.

Au terme de cette enquête publique unique, 4 arrêtés distincts portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale seront adoptés par le Préfet et le Maire de Salaise-sur-Sanne.

Le Conseil municipal de Roussillon est appelé à donner son avis motivé sur la demande d'autorisation au regard des incidences environnementales.

Il est rappelé qu'INSPIRA a été retenu comme l'un des 55 premiers lauréats des « sites clés en main France 2030 », dispositif qui vise à identifier et labelliser des sites à fort potentiel de développement industriel, mais aussi à les accompagner pour assurer leur caractère « clés en main ». Les critères de sélection de l'Etat étaient les suivants :

- Attractivité économique du site : potentiel du site, localisation, proximité des axes de transport, accessibilité, présence d'un bassin d'emploi et d'un écosystème différenciant dans le territoire,
- Maîtrise foncière du site stabilisée,
- Limitation des incidences environnementales,
- Maturité du site : potentiel pour être clés en main d'ici 2030,
- Pertinence et intégration au projet de territoire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le dossier complet d'enquête publique,

CONSIDERANT l'intérêt du projet INSPIRA pour le développement économique de notre territoire,

CONSIDERANT l'enjeu national du projet au regard de la réindustrialisation de notre pays,

CONSIDERANT l'activité de recyclage de l'entreprise Floor to floor pour les plastiques issus de chutes de production et de pose de sols souples,

CONSIDERANT d'autre part les conclusions de l'étude d'impact réalisée,

CONSIDERANT en particulier la multimodalité sur la zone INSPIRA, en favorisant l'utilisation du transport ferroviaire par les entreprises, participant ainsi à la réduction des émissions polluantes et de gaz à effet de serre liées au trafic,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

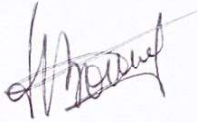
Après en avoir débattu et délibéré, **À L'UNANIMITÉ**,

Vote	Nbre de Voix	Elus
Présents et représentés	28	
Présents	19	
Non-participation	0	
Abstentions	0	
Suffrages exprimés	28	
Pour	28	
Contre	0	

.../...

➤ **DONNE un avis favorable sur les demandes d'autorisation.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,



Josette BONNET,
Secrétaire de séance.



Robert DURANTON,
Maire de Roussillon.